



Marine protected areas
in the Atlantic arc



COMMUNIQUE DE PRESSE

Arcachon, le mercredi 5 décembre 2012

Intérêt confirmé des échanges d'expérience et d'information pour la création et la gestion des aires marines protégées dans l'Atlantique à la conférence d'Arcachon : le projet MAIA ouvre la voie à un réseau sur la gestion d'aires marines protégées qui inscrit ces échanges dans la durée.

La Première Conférence du réseau d'aires marines protégées de l'Atlantique Nord-Est a réuni 130 gestionnaires d'aires marines protégées, scientifiques, représentants institutionnels, associations, professionnels, dont des conchyliculteurs et des pêcheurs. La conférence est organisée du 3 au 5 décembre à Arcachon par l'Agence des aires marines protégées, chef de file du projet européen MAIA visant à organiser des échanges gestionnaires d'aires marines protégées en Atlantique.

Les partenaires européens de MAIA ont présenté les premiers résultats de la coopération qui ont permis pendant les trois ans de réalisation (2010 – 2012 avec le soutien du programme européen INTERREG Espace Atlantique) de créer des liens entre acteurs concernés par la désignation et la gestion d'aires marines protégées dans l'Atlantique Nord-Est. Les ateliers autour de méthodes communes d'indicateurs de suivi, de rédaction d'un plan de gestion, de l'implication des acteurs dans la gestion d'aires marines protégées ont favorisé l'échange d'expertise. Des études transversales ont fait l'état des lieux des cadres juridiques nationaux des aires marines protégées. Le géo-portail MAIA (www.maia-network.org), le premier à recenser les aires marines protégées atlantiques dans une base de données, a été construit en conformité avec les standards européens et internationaux (Commission européenne, Nations Unies).

Pendant la conférence, les sessions organisées en groupes de travail sur les perspectives futures du réseau MAIA ont mis en avant l'attente des participants pour structurer le réseau et ne pas laisser s'essouffler la dynamique initiée entre partenaires. La Commission européenne, représentée par les Directions générales de l'environnement et des affaires maritimes a affirmé son intérêt pour consolider un tel réseau qui contribue à la mise en œuvre des politiques européennes en matière d'aires marines protégées et de développement durable définie dans la stratégie européenne pour l'océan Atlantique. La Commission OSPAR, convention de mer régionale, a insisté sur le fait que travailler sur la gestion d'une aire marine protégée implique de fait une concertation avec tous les acteurs.

Les partenaires européens souhaitent consolider le réseau et bâtir des scénarios de pérennisation pour l'élargir à une échelle éco-régionale cohérente, des îles Shetland aux Açores et Madère en s'appuyant sur le retour d'expérience d'autres réseaux régionaux, tels MedPan en Méditerranée, RAMPAO en Afrique de l'Ouest. Le réseau MAIA présentera ces premiers résultats lors du troisième Congrès international des aires marines protégées (IMPAC 3) organisé à Marseille en octobre 2013.